# Compte-rendu du conseil municipal du Mercredi 18 décembre 2019

Présents: M. Thierry Dupuis maire, M. Alain Sicard 1<sup>er</sup> adjoint, M. Georges Buiret, 2<sup>ème</sup> adjoint, Myriam Fanget, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Nicole Millet 4<sup>ème</sup> adjoint, Mmes et Mrs Virginie Baclet, Christian Bouillet, Annie Chocque, Myriam Crouzier, Pascale Larran, Nathalie Revel-Subtil, Nathalie Viousasse.

Excusés: Mmes et Mrs Emmanuel Brion, Jocelyne Janovicz-Rynois (pouvoir à Nicole Millet), Annie Huchard, Grégory Maye, Georges Curt, Caroline Perdrix, Célia Sentenac.

#### **Budget**

# Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales est une de redistribution qui permet favoriser l'égalité entre collectivités territoriales. C'est dans ce sens que la communauté de communes a voté la somme de 214 515 € pour la commune de Neuville. L'atelier Chantier Insertion (qui effectue divers travaux pour les collectivités) a un coût pour la communauté de commune, coût qui doit être réparti sur les communes utilisatrices. La somme de 6 150 € représente la partie à déduire de l'attribution de compensation de la commune. Le conseil valide le nouveau montant de attribution à 205 365 €.

#### T.V.A

Le contrat de DSP (Délégation de Service Public) eau potable, signé en 2017, prévoit que la surtaxe eau perçue par le délégataire pour le compte de la collectivité soit soumise à la TVA. Le conseil prend acte de cette obligation et valide l'assujettissement du budget eau à la TVA.

En 2010, un service soumis à la TVA avait été créé pour le local commercial du centre de traitement du courrier pour les services de la poste. Cette activité ayant pris fin avec le départ de la poste, l'assujettissement de la TVA doit également cesser.

## **Décisions modificatives**

Le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Social) nécessite une décision modificative pour faire face aux dépenses supplémentaires occasionnées pour le grand nombre de convives au repas des 70 ans et plus.

Des ajustements de crédits sont également nécessaires sur le budget communal, en investissement, pour le règlement des frais de desserte par les réseaux eaux potables et eaux usées de 4 lots au Domaine de Thol (15 290 €), et pour les travaux de raccordement de plusieurs classes au réseau internet de l'école (2 737 €).

# **Subventions**

Les vieux clous demandent une avance de 2 000 € qui sera remboursable pour le remplacement du véhicule utilisé pour la récupération de matériel.

La joute demande une avance de 2 000 € qui sera remboursable, pour le réglement de l'assurance de l'association.

#### Travaux

Un bâtiment sera aménagé au Domaine de Thol pour y installer la bibliothèque. Deux cabinets ont été consultés afin d'établir le diagnostic amiante. Le conseil a retenu Batimex, le moins-disant pour un montant de 1 260 €.

Ont été consultés également 3 cabinets pour le contrôle technique et la coordination SPS (Sécurité, Protection de la santé) des travaux d'aménagement. Le conseil a également retenu ....... le moins disant pour un montant de

## Diagnostic assainissement

Le bureau d'études chargé du diagnostic des réseaux d'assainissement de la commune a présenté les résultats de ses investigations. Il en résulte que les stations et réseaux sont vétustes et non conforme aux normes actuelles. Le cabinet préconise des pour mettre travaux conformité les systèmes d'assainissement. Le conseil devra hiérarchiser ces propositions et donner des priorités.

# Rénovation de la statue de la Vierge

La statue de la vierge sera restaurée. La convention concernant le plan de financement doit être réactualisée.

# **Divers**

## **Transports scolaires**

Les hameaux de Résignel, Rappes, Planche, Arthurieux et Fromente ne bénéficient pas du ramassage scolaire pour les lycéens. Un courrier argumenté sera adressé au Conseil Départemental.

#### **CCAS**

Les ateliers Happy'Tab de ces deux dernières années ont connu un vif succès, deux nouvelles animations seront proposées en 2020 : 1 atelier Happy tab 2 1 atelier la mémoire en jeu (voir détails en fin de compterendu).

Le conseil a également pris connaissance de divers informations :

- Proposition de rencontre avec l'association .... Dont le siège déclaré est à Neuville et qui souhaite un local pour l'accueil des gens du voyage pour les aider dans leurs démarches administratives.
- Demande de subventions auprès d'EDF pour la réalisation d'un graff sur le bâtiment du transformateur situé à l'extrémité du champ de foire.
- Demande de compteur électrique suffisamment puissant et aux normes pouvant accueillir un concert au domaine de Thol pour la seconde édition du Festi' des 2 rives.
- A ce jour la commune compte
  1784 habitants. Le conseil devra réfléchir à sa politique en

- vue de l'évolution de la population.
- La commune de Neuville rattachée à Beligneux Suez pour le service des Eaux est maintenant rattachée à Ceyzériat.
- Le tablier du pont de Planche présente des dégradations. Il sera demandé des conseils auprès des services ad hoc.
- Signalement d'incivilités et de cambriolages sur la commune.

Le Centre Communal d'Action Sociale, en collaboration avec l'ADAPA, propose des ateliers aux personnes de 60 ans et + :

Atelier « Happy tab' niveau 2 » (perfectionnement) ouvert aux stagiaires ayant suivi la formation Happy tab' niveau 1

12 séances de 2h00, à la mairie annexe, les vendredis matin du 11 septembre au 27 novembre 2020.

- . Se perfectionner à l'utilisation de la tablette tactile
- . Garder son indépendance / autonomie pour :
- faire ses démarches administratives par internet
- faire ses achats en ligne

Atelier « La mémoire en jeu »

12 séances de 2h00, à la mairie annexe, les jeudis matin ou les jeudis après-midi du 10 septembre au 26 novembre 2020

A partir d'une application sur tablette ou par le biais de jeux traditionnels, des jeux pour travailler sur l'attention, le langage, les fonctions exécutives et logiques, la mémoire, les fonctions visuo-saptiales.

- . Stimuler ses fonctions cognitives pour garder l'esprit vif
- . Transférer dans la vie quotidienne les stratégies adoptées lors de l'atelier pour continuer à entraîner son cerveau et conserver une stimulation cognitive riche et variée

Ces ateliers sont gratuits. Inscriptions en mairie (mairie principale 04.74.37.77.16 – mairie annexe 04.74.35.18.35 – mairie@neuvillesurain.fr)